

Compte rendu de la séance du 03 avril 2025

Président de la séance : Madame Delphine CONDOT
Secrétaire de la séance : Monsieur Julien CIGRAND

Présents : Monsieur Christophe BERNARD, Monsieur Jean-Christophe BIASI, Madame Cécile BROSSIER, Monsieur Thierry CHAPUIS, Monsieur Julien CIGRAND, Madame Delphine CONDOT, Monsieur Christian COUDERC, Monsieur Didier GARRIGUE, Madame Nathalie KIEFFER, Monsieur Denis MARTINEAU, Madame Valérie NADAUD, Madame Jany VILLEFONNET

Représentés : Monsieur Christian GRELLOIS représenté par Monsieur Denis MARTINEAU

Absents et excusés : Monsieur Christophe LEININGER

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Compte-rendu du 11 Février 2025
- 2- Vote du Taux de fiscalité directe locale (État 1259)
- 3- Vote du Compte administratif 2024
- 4- Vote du Compte de Gestion 2024
- 5- Affectation du résultat 2024
- 6- Vote et approbation du Budget Prévisionnel 2025
- 7- Redevance pour l'occupation temporaire de la terrasse par le restaurant Chez Sylvie By Malvina
- 8- Questions diverses

Approbation du Compte-rendu du 11 Février 2025

Madame le Maire lit le compte-rendu du dernier conseil municipal du 11 février 2025. Monsieur Couderc émet une remarque quant au contenu du compte-rendu qui stipulait les absences de Madame Brossier en faisant remarquer que Monsieur Garrigue n'est pas souvent présent lors des conseils municipaux. Réponse de Madame le Maire: aucune remontrance n'a été faite à Madame Brossier sur ses absences lors des conseils municipaux mais seulement sur ses absences lors de ses délégations.

Le reste des remarques de Monsieur Couderc n'étant pas à l'ordre du jour, Madame le Maire demande au conseil de voter.

Le Compte-rendu de la séance du 11 Février 2025 a été approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention de Monsieur Couderc.

Délibérations du conseil :

Vote du taux de fiscalité directe locale (N° DE_009_2025)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2025

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.98%,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.18 %.
- Taxe d'habitation pour l'année 2025: 13.52%

Vote du Compte Administratif 2024 (N° DE_002_2025)

Madame le Maire présente le résultat 2024 des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	165 335,19	82 874,43	0,00	82 874,43	165 335,19
Opérations exercice	541 572,53	546 938,29	273 687,06	313 175,12	815 259,59	860 113,41
Total	541 572,53	712 273,48	356 561,49	313 175,12	898 134,02	1 025 448,60
Résultat de clôture		170 700,95	43 386,37			127 314,58

Madame le Maire se retire pour passer au vote du compte administratif.

Le vote est mené par le doyen Monsieur Christian Couderc.

Le compte administratif 2024 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention de Monsieur Christian COUDERC.

Vote du Compte de Gestion 2024 (N° DE_003_2025)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié

conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Avant le vote Madame le Maire est sortie de la salle du conseil, le doyen a procédé au vote du compte de gestion.

Le compte de gestion est approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention de Monsieur Couderc Christian

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - PUJOLS SUR DORDOGNE 2024 (N° DE_004_2025)

Madame le Maire présente l'affectation de résultat pour l'année 2024 comme suit:

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	165 335,19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	68 083,22
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	5 365,76
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	170 700,95
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	170 700,95
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	43 386,37
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	127 314,58
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Vote et approbation du Budget 2025 (N° DE_005_2025)

Madame le Maire présente le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025

de la Commune de Pujols,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Pujols pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 040 040.36 Euros

En dépenses à la somme de : 1 040 040.36 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	300 908.22
012	Charges de personnel, frais assimilés	271 200.00
65	Autres charges de gestion courante	67 470.00
66	Charges financières	7500
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4000.00
023	Virement à la section d'investissement	20 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	900
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		671 978.22

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	34 940.00
73	Impôts et taxes	318 000.00
70	Prod.services, domaine, ventes diverses	34 940.00
73	Impôts et taxes	71 000.00
731	Fiscalité locale	247 000.00
74	Dotations et participations	156 848.00
75	Autres produits de gestion courante	32 000.00
78	Reprises amort, dépréciations	2 875.64
002	Résultat de fonctionnement reporté	127 314.58
042	Opérations d'ordre de transfert	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		671 978.22

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	963.20
21	Immobilisations corporelles	307 679.48
16	Emprunts et dettes assimilées	16 033.09
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	43 386.37
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		368 062.14

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	87 631.77
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 144.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	43 386.37
16	Emprunt	192 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00
040	Opérations d'ordre transf. entre sections	900.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		368 062.14

Autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de

- 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel)
- 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la trésorerie a demandé de prévoir des imputations comptables en fonctionnement concernant les créances douteuses et admissions en non valeurs qui sont des impayés anciens.

En investissement, Madame le Maire explique que le gros chantier 2025 restera le pôle médical, à ce sujet Monsieur Couderc se pose quant au rendement locatif de cette structure.

Réponse de Madame le Maire: C'est en 2026 que les chiffres seront plus concrets sachant que le pôle médical sera effectif qu'à partir de l'automne 2025.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention de Monsieur COUDERC Christian

Redevance d'occupation temporaire terrasse du restaurant (N° DE_006_2025)

Suite à la demande de Malvina Martin gérante du restaurant " Chez Sylvie by Malvina" d'installer une terrasse temporaire sur la Place du Général de Gaulle, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer madame Martin de redevance d'occupation de terrasse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés l'exonération de la redevance terrasse en faveur du Restaurant Chez Sylvie by Malvina 12 Place du Général de Gaulle 33350 Pujols pour l'année 2025 du 15 Avril au 31 Octobre 2025.

-

-

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables (N° DE_007_2025)

Comme évoqué lors du vote du budget, Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Madame la trésorière Principale de COUTRAS a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales dont le reste à recouvrir est inférieur au seuil de poursuite.

Il indique que le montant total du mandat à admettre en non-valeur s'élève à 1698.31€.

Le tableau ci-dessous détaille les créances communales en cause

Compte	Montants présentés
6541	1698.31€
6542	0.00€
TOTAL	1698.31€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

-

-

-

Vote des subventions 2025 aux associations (N° DE_008_2025)

Madame le Maire, Delphine CONDOT présente au Conseil Municipal le tableau des subventions allouées aux différentes associations

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal;

LE TENNIS	150€
LES SENSORIELLES	305€
NOUAISON	885€
ILEOULAR	600€
PETANQUE	450€
ASPOT	240€

GYM	195€
L2F SPRINT CAR	290€
PEP'S	450€
LES INSTANTS ESSENTIELS	150€
ANTRE GARGUILLE	550€
PUJOLS EN DELIRE	325€
BARJOTS DES COTOS	800€
CLAP	405€
BIBLIOTHEQUE	150€
FOOTBALL	415€
COOP SCOLAIRE	800€
ACCA	150€
FNACA	100€
ARRAC	100€
TOTAL COMMUNES 2025	7510.00€

SUBVENTIONS HORS COMMUNE

JEUNES SAPEURS POMPIERS	100€
AS DES COTEAUX DE DORDOGNE	100€
DEJANTES DES COTOS	100€
ROWING CLUB	100€
LE PETIT FESTIVAL	100€
TOTAL HORS COMMUNE	500€

Montant inscrit au budget 2025: **8500.00€**

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention (Julien CIGRAND) le versement des subventions de fonctionnement votées au budget 2025 telles que figurant ci-dessus ;

Madame le Maire informe qu'il n'y a pas de questions diverses.
La séance est clôturée à 20h33

